Association des Cyclotouristes de Villeneuve lez Avignon

Compte rendu de la réunion du comité directeur du 13 mars 2023

Présents: Monique JABOUIN, Sylvie VIVIER, Valérie LENOBLE, Alain GAUTIER, Daniel JABOUIN, Roger MARTIN, Jean-Baptiste ROGIER, Daniel AMOUROUX, Bernard LECUELLE, Robert APTEL, Jean-François LISLE

Excusés: Henri COMINI, Henri FIAUD et Patrice POUPEAU

Ouverture de la séance à 20h15

1/ Les séjours

Alain GAUTIER fait le point des séjours de juin et septembre:

*Séjour Pentecôte à CÉRESTE: 25 participants. L'organisation des hébergements est presque bouclée. Un premier acompte a été versé en janvier.

Les parcours ont été imaginés avec un départ (optionnel) de Villeneuve. Quatre circuits seront proposés, variés, mais vallonnés:

-2 circuits de 50 à 60 km-900m
-2 circuits de 100 km-1400 à 1500m

*Séjour de septembre à CESSAC: 20 inscrits. L'hébergement est réservé, la répartition des chambres reste à finaliser.

Les circuits proposés feront 50 à 60 km pour 600 à 800 m.

*Séjours 2024: Henri a retenu 2 possibilités d'accueil autour de Saint-Etienne, le Puy (Tence), avec un coût du séjour d'environ 450€. Il hésite pour une 3ème possibilité entre Tulle et Brive-La-Gaillarde car l'agencement de l'hébergement (duplex avec chambre à l'étage) ne le satisfait pas complètement.

Dans les 3 cas, les parcours seront vallonnés.

Jean-Pierre propose Sigean ou se trouvent des VVF.

2/ Le rallye du Fort Saint-André

L'objectif est de proposer des parcours avec un seul point de ravitaillement. Ils doivent être arrêtés d'ici 2 mois pour entreprendre les formalités d'autorisation en juin et déposer le dossier en préfecture avant le 10 juillet. Les démarches d'assurance ont été faites.

Prévoir un flyer pour diffuser l'évènement auprès des clubs voisins et une affiche à apposer sur les panneaux de leur rallye.

3/ Séjour itinérant du 19 au 21 juin

Daniel AMOUROUX nous indique qu'il a recueilli 11 inscriptions. Les chambres sont réservées, le coût du séjour est de 120 € pour 2 jours.

Il reste à définir les parcours: Soit à partir de Villeneuve, soit à partir de l'hébergement.

4/ Commission Maillots

La maquette des maillots présentée en amont de la réunion est approuvée à l'unanimité.

Les couleurs doivent être vives et le sigle ACVA doit être coloré en violet pour être visibles.

Le bon à tirer sera signé par Valérie LENOBLE.

Les commandes (Bernard LECUELLE) auprès des adhérents seront lancées dans les prochains jours afin d'obtenir une livraison des maillots avant l'été. Les prix seront sensiblement les mêmes que les années précédente avec une participation du club de l'ordre de 10 à 12 € par article.

Bernard LECUELLE proposera des maillots manches courtes et des cuissards noirs pour homme et femme. Il commandera un maillot mi- saison par taille afin que les membres du club puissent les essayer avant de les commander en septembre.

5/ Manifestations départementales et nationales

Nous recevons beaucoup d'évènements. Alain propose de relayer auprès des membres les sorties rallyes dans le Gard et le Vaucluse et les manifestations phare comme "Pâques en Provence", la "semaine fédérale" et les "cyclomontagnardes".

Le club prend en charge la totalité des inscriptions des rallyes d' ARAMON, CHUSCLAN, BAGNOLS SUR CEZE, LES ANGLES, POUZHILAC et AUBORD pour le Gard et SAINT-SATURNIN, L'ISLE SUR SORGUE, SERRE, CARPENTRAS, MONTEUX, PAQUES EN PROVENCE, BEDARRIDES et MAZAN (Vaucluse).

6/ Retour de Jean-François sur la réunion sur la sécurité du 11 février dernier organisée par la fédération.

Le compte-rendu de Jean-François est reproduit ci-après:

"Journée de formation du 11 février 2023 à Margueritte animée par Denis Vitiel , toujours très pertinent dans ses interventions .
En premier lieu, il a insisté lourdement sur l'importance du respect du code de la route, en tant que cycliste, nous sommes un véhicule et devons donc nous conformer aux droits et devoirs du code de la route .
Le non-respect du code est néfaste principalement sur 3 points :
- cela donne une mauvaise image du club

- cela donne une mauvaise image des cyclistes en général
- cela fragilise les démarches des organisations représentatives des cyclistes quant aux aménagements demandés.

En signant sa licence, on s'engage à respecter le code de la route (donc les "stop"! le "c'est bon " n'est pas dans le code de la route !)

Rappel : l'agent verbalisateur, en plus de l'amende, peut demander au tribunal un retrait de point au permis de conduire si les infractions sont trop fréquentes , et même sans aller jusque-là , examiner de près si l'équipement du vélo est conforme:
Présence du timbre ou grelot, éclairage, catadioptre sur roues & pédales (11euro par élément manquant)

Le GHV (Gilet Haute Visibilité, de couleur variable du moment qu'il comporte la surface réfléchissante réglementaire) est obligatoire dès qu'on quitte son véhicule : par exemple en cas de crevaison : donc à avoir avec soi.

Le feu rouge arrière clignotant est autorisé, cependant la FFV préfère le limiter au dernier de chaque groupe pour un confort visuel, les autres pouvant le laisser fixe.

Pour les VAE, puissance bridée à 250 W et vitesse 25km/h, tout débridage excluant toute assurance, il est toléré que les vélos équipés secondairement d'une roue motorisée ne repasse pas aux mines ...mais jusqu'à quand ?

Pour les organisations de randonnées = rallyes, un rappel a été fait sur le balisage qui doit être effaçable (bombes effaçables SOPPEC éphémères pas blanc, flèches papiers), la signalisation des changements de direction (avant, pendant, après), la nécessité de:
- vérifier que personne n'est resté dans le fossé, demander aux participants.
- de prévenir s'ils coupent ou ne rentrent pas et de garder les fiches d'inscription au moins une semaine.

ET l'importance pour les circuits VTT de ne pas mettre la trace sur le site, car, si une autorisation temporaire a été accordée par un particulier pour le passage du rallye pour une journée, il n'a pas forcément envie de voir défiler des vtt sur son terrain le reste de l'année !

Denis Vitiel a rappelé le rôle de la fédération pour les aménagements cyclo et le rôle du délégué sécurité auprès de la mairie pour signaler les modifications nécessaires, et a fait la promotion de l'appli SURICATE mis en place par la FFV et FFRP: outil de signalement de défaut d'infrastructure par le biais d'une photo sur son téléphone portable et géolocalisation, relayé sur pc par le logiciel "tous sentinelle" (espace et singulier) rubrique "cyclisme sur piste ou bande cyclable".

Il nous est aussi demandé d'inciter les licenciés à consulter "régulièrement et à petite dose les rubriques d'information sécurité, mémorandum sécurité et surtout flyer sur le site de la FFV dans l'espace licencié.

À noter :
- sur le site de la FFV, la présence d'un traceur (style OPENRUNER) qui se peaufine au fur à mesure:
-Sur le site : "vélo en France" rubrique<circuit> onglet <tracer un circuit >, téléchargeable mais le circuit fait n'est pas archivé sur le site."

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 21h45

La secrétaire,
Valérie LENOBLE
Le 22/03/2023